

## Fiche de données de sécurité

page: 1/14

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version précédente: 41.03.2023

Date / Version précédente: 11.03.2023 Version précédente: 4.0

Produit: Kollidon® 12 PF

(ID Nr. 30034972/SDS\_GEN\_CH/FR)

date d'impression 15.10.2025

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

#### 1.1. Identificateur de produit

## Kollidon® 12 PF

dénomination chimique: 2-Pyrrolidinone, 1-ethenyl-, homopolymer

Numéro CAS: 9003-39-8

## 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: auxiliaire pharmaceutique

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: BASF SE 67056 Ludwigshafen GERMANY Adresse de contact:
BASF Schweiz AG
Klybeckstrasse 161
4057 Basel, SWITZERLAND

\_\_\_\_\_

Téléphone: +41 0800 227722

adresse E-Mail: PS-BCSCHWEIZ@basf.com

## 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse (STIZ): Tel. 145 International emergency number: Téléphone: +49 180 2273-112

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Le produit n'a pas besoin d'être classé sur la base des critères GHS.

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 5.0

Date / Version précédente: 11.03.2023 Version précédente: 4.0

Produit: Kollidon® 12 PF

(ID Nr. 30034972/SDS GEN CH/FR)

date d'impression 15.10.2025

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Le produit n'est pas soumis à étiquetage selon les critères du GHS.

#### 2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT (Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable) Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

Dans certaines conditions les poussières de produit sont explosibles.

#### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.1. Substances

Caractérisation chimique

2-Pyrrolidinone, 1-éthényl-, homopolymère

Numéro CAS: 9003-39-8

## Ingrédients soumis à réglementation

acide lactique

Teneur (W/W): > 0 % - < 0,2 % Skin Corr./Irrit. 2 Numéro CAS: 50-21-5 Eye Dam./Irrit. 1 Numéro-CE: 200-018-0 H318, H315

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

#### 3.2. Mélanges

Non applicable

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 5.0

Date / Version précédente: 11.03.2023 Version précédente: 4.0

Produit: Kollidon® 12 PF

(ID Nr. 30034972/SDS\_GEN\_CH/FR)

date d'impression 15.10.2025

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## 4.1. Description des premiers secours

Retirer les vêtements souillés.

Après inhalation:

Repos, air frais.

Après contact avec la peau:

Laver à fond avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux:

Laver à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Après ingestion:

Rincer la bouche et ensuite boire 200 - 300 ml d'eau.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: (Autres) symptômes et/ou effets ne sont pas connus jusqu'à présent

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales).

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

## 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés: eau pulvérisée, mousse, poudre d'extinction

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité: jet d'eau

Indications complémentaires:

Eviter la formation de poussières à cause du risque d'explosion.

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Substances dangereuses: oxydes de carbone, cyanures, oxydes d'azote Conseil: Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie. Risque d'explosion des poussières.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Equipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome.

Autres informations:

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 5.0

Date / Version précédente: 11.03.2023 Version précédente: 4.0

Produit: Kollidon® 12 PF

(ID Nr. 30034972/SDS GEN CH/FR)

date d'impression 15.10.2025

Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Eviter la formation ou l'accumulation de poussière - danger d'explosion. La poussière en concentration suffisante pour former un mélange explosif avec l'air. Manipuler de manière à minimiser la formation de poussière et éliminer les flammes nues et autres sources d'ignition. Eviter la dispersion des poussières dans l'air (c'est à dire nettoyer les surfaces poussièreuses avec de l'air comprimé).

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la formation de poussières. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir rubrique 8.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de petites quantités: Ramasser à l'aide d'un matériau liant les poussières et éliminer. Pour de grandes quantités: Ramasser par un moyen mécanique.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Eviter la formation de poussières.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter la formation de poussières. En cas de formation de poussières, procéder à une aspiration.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

poussières explosibles. Eviter la formation de poussières. Prévoir des mesures contre l'accumulation des charges électrostatiques - tenir à l'écart de toute source d'ignition - mettre à disposition des extincteurs. Utiliser un appareillage antidéflagrant.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 5.0

Date / Version précédente: 11.03.2023 Version précédente: 4.0

Produit: Kollidon® 12 PF

(ID Nr. 30034972/SDS\_GEN\_CH/FR)

date d'impression 15.10.2025

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés à la rubrique 1, l'avis mentionné dans cette rubrique 7 doit être respecté.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

Pas de limites connues d'exposition professionnelle spécifiques à la substance.

## 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire en cas de formation d'aérosols/ de poussières inhalables. Filtre à particules de faible capacité de rétention pour particules solides (par ex. EN 143 ou 149, Type P1 ou FFP1).

#### Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN ISO 374-1), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN ISO 374-1): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Remarque complémentaire: Les données sont basées sur des contrôles internes, des données bibliographiques et des informations fournies par les fabricants de gants, ou sont déduites de celles de produits analogues. Il est à noter que, dans la pratique, la durée quotidienne d'utilisation d'un gant de protection contre les agents chimiques peut être sensiblement plus courte que la durée de perméation établie compte tenu de l'influence de nombreux facteurs (p.ex.:la température).

#### Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

#### Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction du niveau d'activité et d'exposition.

## Mesures générales de protection et d'hygiène

Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Lors du travail ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail. Ranger séparément les vêtements de travail.

#### **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière: solide
Etat physique: poudre
Couleur: blanc à crème
Odeur: pratiquement inodore

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 5.0

Date / Version précédente: 11.03.2023 Version précédente: 4.0

Produit: Kollidon® 12 PF

(ID Nr. 30034972/SDS\_GEN\_CH/FR)

date d'impression 15.10.2025

Seuil olfactif:

non déterminé

domaine de fusion: >= 130 °C

La substance / le produit se

décompose.

Point d'ébullition:

non applicable

Inflammabilité: pas facilement inflammable (VDI 2263, Blatt 1, 1.2)

Limite inférieure d'explosivité:

Pour les solides non applicable pour

la classification et l'étiquetage.

Limite supérieure d'explosivité:

Pour les solides non applicable pour

la classification et l'étiquetage.

Point d'éclair:

non applicable

Température d'auto-inflammation: env. 420 °C (DIN 51794)

Décomposition thermique: > 165 °C (DSC (DIN 51007))

Valeur du pH: 3 - 7

(100 g/l, 20 °C)

Viscosité dynamique:

non applicable

Solubilité dans l'eau:

> 800 g/l

(23 °C)

Solubilité (qualitative) solvant(s): solvants organiques

soluble

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow): < -5

Pression de vapeur:

négligeable

Densité: 1,2 g/cm3

(20 °C)

#### 9.2. Autres informations

## Informations concernant les classes de danger physique

Substances/mélanges explosifs et articles contenant des explosifs

Risque d'explosion: Le produit n'est pas explosif mais un

mélange air/poussière pourrait provoquer une explosion de

poussières.

Propriétés oxydantes

Propriétés comburantes: non comburant

Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables.

Formation de gaz inflammables:

En présence d'eau, pas de formation de gaz inflammables.

Corrosion des métaux

Pas d'effet corrosif sur les métaux attendu.

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 5.0

Date / Version précédente: 11.03.2023 Version précédente: 4.0

Produit: Kollidon® 12 PF

(ID Nr. 30034972/SDS\_GEN\_CH/FR)

date d'impression 15.10.2025

## Autres caractéristiques de sécurité

Densité apparente: 400 - 600 kg/m3

SAPT-Temperature:

Étude scientifiquement non justifiée.

Vitesse d'évaporation:

négligeable

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Corrosion des Pas d'effet corrosif sur les métaux attendu.

métaux:

Formation de gaz Remarques: En présence d'eau, pas de inflammables: formation de gaz inflammables.

#### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Risque d'explosion des poussières.

#### 10.4. Conditions à éviter

Eviter la formation de poussières. Eviter les charges électrostatiques. Eviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues. Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

#### 10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter: alcalis forts

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 5.0

Date / Version précédente: 11.03.2023 Version précédente: 4.0

Produit: Kollidon® 12 PF

(ID Nr. 30034972/SDS\_GEN\_CH/FR)

date d'impression 15.10.2025

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Pratiquement pas toxique après une ingestion unique. Pratiquement pas toxique après inhalation unique.

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): > 2.000 mg/kg (test BASF)

CL50 rat (par inhalation): > 5,2 mg/l 4 h (Ligne directrice 403 de l'OCDE)

#### Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Non-irritant pour la peau. Non-irritant pour les yeux.

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau

lapin: non irritant (test de Draize)

Lésion oculaire grave/irritation

lapin: non irritant (test de Draize)

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

Pas de données disponibles.

#### mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

La substance n'a pas montré de propriétés mutagènes lors de tests sur mammifères.

#### cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

Le produit n'a pas eu d'effet cancérigène lors d'essais long terme sur animaux par administration de quantités importantes dans l'alimentation.

## toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Pas de données disponibles.

#### Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour un effet néfaste pour le développement/tératogène.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Remarques: Pas de données disponibles.

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 5.0

Date / Version précédente: 11.03.2023 Version précédente: 4.0

Produit: Kollidon® 12 PF

(ID Nr. 30034972/SDS\_GEN\_CH/FR)

date d'impression 15.10.2025

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Pas de données disponibles.

Danger par aspiration

non applicable

Effets interactifs

Pas de données disponibles.

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1. Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:

Avec de fortes probabilités le produit n'est pas nocif pour les organismes aquatiques. L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées.

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) > 10.000 mg/l, Leuciscus idus (DIN 38412 partie 15, statique)

Microorganismes/Effet sur la boue activée:

CE 20 (0,5 h) > 1.995 mg/l, boue activée, industrielle (Ligne directrice 209 de l'OCDE, aérobie)

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O): S'élimine difficilement de l'eau.

Données sur l'élimination:

< 10 % réduction du COD (15 j) (Ligne directrice 302 B de l'OCDE) (aérobie, boue activée, industrielle) S'élimine difficilement de l'eau.

page: 10/14

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 5.0

Date / Version précédente: 11.03.2023 Version précédente: 4.0

Produit: Kollidon® 12 PF

(ID Nr. 30034972/SDS GEN CH/FR)

date d'impression 15.10.2025

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation:

La partie polymérique n'est pas biodisponible compte tenu de ses propriétés structurelles. L'accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux: Adsorption sur les sols: Une adsorption sur la phase solide du sol n'est pas attendue.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément à l'Annexe XIII du Règlement (CE) n°1907/2006 concernant l'Enregistrement, l'Evaluation, l'Autorisation et les Restrictions des substances chimiques (REACH).: Le produit ne répond pas aux critères PBT (persistant/bioaccumulable/toxique) et vPvB (très persistant/très bioaccumulable). Auto-classification

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

## 12.7. Autres effets néfastes

La substance n'est pas listée dans le règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Les prescriptions nationales et locales doivent être respectées.

Pour une élimination appropriée, l'ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD) RS 814.610 doit être respectée.

Emballage non nettoyé:

Les emballages non contaminés peuvent être réutilisés.Les emballages qui ne peuvent être nettoyés sont à éliminer comme le produit qu'ils ont contenu.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 5.0

Date / Version précédente: 11.03.2023 Version précédente: 4.0

Produit: Kollidon® 12 PF

(ID Nr. 30034972/SDS\_GEN\_CH/FR)

date d'impression 15.10.2025

#### **Transport terrestre**

**ADR** 

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport Pas applicable

Numéro ONU ou numéro

d'identification:

Pas applicable

Nom d'expédition des Nations unies:

Classe(s) de danger pour le Pas applicable

transport:

Groupe d'emballage: Dangers pour

Pas applicable Pas applicable

l'environnement:

Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur

RID

Aucun connu

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU ou numéro

d'identification:

Pas applicable

Nom d'expédition des

Pas applicable

Nations unies:

Classe(s) de danger pour le Pas applicable

transport:

Groupe d'emballage: Pas applicable Pas applicable Dangers pour

l'environnement:

Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur

Aucun connu

#### Transport fluvial intérieur

ADN

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU ou numéro

d'identification:

Pas applicable

Nom d'expédition des

Nations unies:

Pas applicable

Classe(s) de danger pour le Pas applicable

transport:

Groupe d'emballage: Pas applicable Dangers pour

l'environnement:

Pas applicable

Précautions particulières à

Aucun connu

prendre par l'utilisateur:

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche Non évalué

page: 12/14

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 5.0

Date / Version précédente: 11.03.2023 Version précédente: 4.0

Produit: Kollidon® 12 PF

(ID Nr. 30034972/SDS\_GEN\_CH/FR)

date d'impression 15.10.2025

## <u>Transport maritime</u> <u>Sea transport</u>

IMDG IMDG

Produit non dangereux au sens des Not classified as a dangerous good under

réglementations de transport transport regulations

Numéro ONU ou numéro Pas applicable UN number or ID Not applicable

d'identification: number:

Nom d'expédition des Pas applicable UN proper shipping Not applicable

Nations unies: name:

Classe(s) de danger pour Pas applicable Transport hazard Not applicable

le transport: class(es):
Groupe d'emballage: Pas applicable Packing group: Not applicable

Dangers pour Pas applicable Environmental Not applicable l'environnement: hazards:

Précautions particulières à Aucun connu Special precautions None known

prendre par l'utilisateur for user

#### Transport aérien Air transport

#### IATA/ICAO IATA/ICAO

Produit non dangereux au sens des Not classified as a dangerous good under réglementations de transport transport regulations Numéro ONU ou numéro Pas applicable UN number or ID Not applicable d'identification: number: UN proper shipping Nom d'expédition des Not applicable Pas applicable Nations unies: name: Classe(s) de danger pour Pas applicable Transport hazard Not applicable le transport: class(es): Groupe d'emballage: Pas applicable Packing group: Not applicable Dangers pour Pas applicable Environmental Not applicable

l'environnement: hazards:

Précautions particulières à Aucun connu Special precautions None known

prendre par l'utilisateur for user

#### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Voir les entrées correspondantes pour « numéro ONU ou numéro d'identification » pour les règlementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

#### 14.4. Groupe d'emballage

page: 13/14

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 5.0

Date / Version précédente: 11.03.2023 Version précédente: 4.0

Produit: Kollidon® 12 PF

(ID Nr. 30034972/SDS\_GEN\_CH/FR)

date d'impression 15.10.2025

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

## 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

## Maritime transport in bulk according to IMO instruments

Le transport maritime en vrac n'est pas prévu.

Maritime transport in bulk is not intended.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de danger pour l'eau (§6 AwSV para.4 (Publication juridiquement contraignante de la substance au Journal fédéral)): (1) Faible polluant de l'eau. ID-No.: 2082

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Evaluation de la sécurité chimique (CSA) non exigée

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

D'autres utilisations envisagées devraient être discutées avec le producteur. Les mesures correspondantes de protection sur le lieu de travail doivent être respectées.

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés aux rubriques 2 et 3:

Skin Corr./Irrit. Corrosion/irritation cutanée

Eye Dam./Irrit.

H318

Provoque de graves lésions des yeux.

H315

Provoque une irritation cutanée.

#### Abréviations

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. ETA = Estimations de la toxicité aiguë. CAO = Avion Cargo seulement. CAS = Chemical Abstracts Service. CLP = Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 5.0

Date / Version précédente: 11.03.2023 Version précédente: 4.0

Produit: Kollidon® 12 PF

(ID Nr. 30034972/SDS\_GEN\_CH/FR)

date d'impression 15.10.2025

des substances et des mélanges. DIN = Institut allemand de normalisation. DNEL = Niveau dérivé sans effet. CE50 = Concentration efficace 50, qui provoque l'effet considéré pour 50% de la population considérée. CE = Communauté européenne. EN = Normes européennes. CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. IATA = Association du transport aérien international. IBC-Code = Recueil IBC: Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac. IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses. ISO = Organisation internationale de normalisation. STEL = Valeur limite d'exposition court terme. CL50 = concentration létale médiane. DL50 = dose létale médiane. MAK = Concentration maximale sur le lieu de travail (ou TLV = valeur seuil limite). MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires. NEN = Norme néerlandaise. NOEC = Concentration sans effet observé. VLEP = Valeur limite d'exposition professionnelle. OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques. PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique. PNEC = Concentration prédite sans effet. PPM = Partie par million. RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. VME = Valeur limite de moyenne d'exposition. Numéro ONU = Numéro ONU pour le transport de marchandises dangereuses. vPvB = très persistant et très bioaccumulable.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.